



Au cœur de la mobilité, les pôles d'échanges et de transports se métamorphosent au rythme de la ville en mouvement. Lieux d'accueil de la foule et de l'individu, ils favorisent tour à tour la rapidité et la fluidité, le calme et la rencontre de l'autre. Polyvalents, flexibles, ils intègrent les usages urbains d'aujourd'hui et de demain. Pour concilier ville et transports, l'architecture contemporaine s'empare enfin des ruptures opérées par les infrastructures du passé. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de rétablir la ville dans son plein droit et le citadin dans son plain-pied.

Aériennes ou bien ancrées, les structures acier façonnent l'espace, abritent les lieux en offrant une pluralité d'ambiances, de points de vue, d'usages et de modes de déplacements. Passages, départ, arrivée, gares-lieux de vie, commerces, cinéma, ponts, passerelles, connexions... : l'acier révèle l'espace, restaure l'urbanité et forge l'identité de la ville en mutation.

L'objectif est de donner aux étudiants l'opportunité de découvrir et d'apprécier les possibilités architecturales et techniques de l'acier en concevant un pôle d'échanges multimodal dont la vocation est de faciliter les échanges entre les différents modes de transport au sein de véritables espaces de vie.

## RÈGLEMENT

INTERCONNEXIONS : LES MODES DE VIE À L'ÉPREUVE DE LA MOBILITÉ  
12<sup>e</sup> CONCOURS ORGANISÉ PAR CONSTRUIRACIER POUR LES ÉTUDIANTS ARCHITECTES ET INGÉNIEURS



### I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2013-2014.

Les candidats peuvent participer seuls ou en équipe.

Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou trouver sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

## II - SUJET : LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Il est proposé aux candidats de réfléchir sur la création d'un pôle d'échanges multimodal, c'est-à-dire un lieu d'échanges ou un espace d'articulation visant à fluidifier les pratiques intermodales entre les différents modes de transport.

Que l'on s'y rende à pied, en vélo, à moto, en bus, en métro, en train ou encore en avion, le pôle d'échanges a aujourd'hui vocation à rassembler en un même lieu toute la variété des modes de transport afin d'en favoriser toutes les correspondances. S'il vise à tisser un maillage pertinent des modes de déplacement, il a également pour but d'améliorer l'accès au réseau de transport en démultipliant l'accessibilité du lieu tout en assurant à la fois son intégration urbaine et l'ouverture sur la ville. À l'évidence, le pôle d'échanges multimodal répond en fait à différents objectifs qui ne sont pas forcément compatibles.

Au-delà de la seule intégration technique des réseaux de transport, le projet des candidats devra donc impérativement prendre en compte la dimension urbaine et sociale du pôle d'échanges. L'infrastructure, la structure ou l'équipement imaginé doit être pensé comme un authentique espace de vie dédié non seulement au transit des voyageurs mais aussi à leur accueil et à la facilitation de leur vie quotidienne. Nœud d'échanges des modes de déplacement, le pôle d'échanges est voué à être suffisamment attractif pour recevoir tous les publics en dehors du temps de transport. Au croisement entre espaces dynamiques et statiques, l'enjeu est de canaliser les flux tout en proposant des temps de rencontre ou d'attente pour ceux qui le souhaitent. Le pôle multimodal doit ainsi être clairement identifiable dans la ville et comporter plusieurs entrées stratégiques destinées à attirer l'utilisateur.

Parfaitement adapté à son contexte tant sur le plan fonctionnel et technique, que symbolique et esthétique, l'ouvrage s'efforcera de tirer le meilleur parti des qualités du matériau acier qu'il mettra en valeur. Au croisement entre espaces dynamiques et statiques, l'enjeu est de canaliser les flux tout en proposant des temps de rencontre ou d'attente pour ceux qui le souhaitent. Le pôle multimodal doit ainsi être clairement identifiable dans la ville et comporter plusieurs entrées stratégiques destinées à attirer l'utilisateur.

## III - SITE

Chaque étudiant ou équipe d'étudiants choisira librement le site sur lequel il implantera son projet et devra argumenter ce choix. Le rapport au contexte sera explicité dans les commentaires et les images présentées permettront de juger des qualités d'insertion du projet.

## IV - PROGRAMME

Le projet devra assurer la connexion d'au moins deux modes de déplacement différents préexistant ou à projeter. Dans le cas d'une réhabilitation, les candidats devront se réapproprier le lieu tout en préservant ses spécificités patrimoniales, suivant ses qualités architecturales.

Le projet devra être adapté aux flux qui le traversent et comporter, à titre indicatif :

– Plusieurs commerces : 5 à 10 boutiques de 30 à 120 m<sup>2</sup>, possibilité de réorganiser les espaces en utilisant la modularité de la structure métallique (3 000 à 8 000 m<sup>2</sup>).

- Un lieu de loisir ou de culture : type salle de sport, boîte de nuit, cinéma, bowling, médiathèque... (1 000 à 1500 m<sup>2</sup>).
- Un ou plusieurs lieux de restauration : au choix assis, rapide, à emporter, sur place... (200 couverts au total).
- Un lieu d'accueil petite enfance (150 à 200 m<sup>2</sup>).
- Un petit espace événementiel polyvalent (200 à 500 m<sup>2</sup>).
- Toute autre infrastructure jugée nécessaire à l'usage du lieu (parking, aire dédiée au covoiturage...).

Il faudra prévoir des sanitaires H et F et des zones de circulation en quantité suffisante, suivant les réglementations en vigueur (normes propres à l'activité proposée, sécurité incendie, accessibilité handicapés).

La structure porteuse sera en acier. Les partitions (horizontales et verticales) et l'enveloppe (façades, couverture) seront conçues avec une ossature secondaire et une vêtue en acier ou avec d'autres matériaux dans une proportion que chaque candidat dosera suivant la composition architecturale de son projet.

Dans le cas de la reconversion d'un bâtiment à structure métallique, pour être retenu, le projet devra comprendre la création d'une nouvelle structure en acier qui s'insérera dans l'existant.

## V - RENDU

Tous les documents devront être rédigés en français et le CD envoyé sous enveloppe bulle. Les textes manuscrits ne seront pas recevables. Les candidats devront donner un nom à leur projet.

### CONTENU DES RENDUS POUR LE PRÉ-JURY

Un CD contenant tous les documents :

1 – Trois planches, format A0 (de préférence orientation portrait), au format pdf uniquement (300dpi). Sur les planches, devront apparaître le numéro d'inscription, le nom du projet ainsi que le logo ConstruireAcier. Les noms et prénoms du ou des candidats et le nom de l'école ne doivent pas apparaître sur les planches. Les planches devront présenter l'analyse, la démarche et le concept, en privilégiant les croquis et les schémas légendés.

Elles devront contenir au moins les éléments suivants :

- Un plan de situation.
- Un plan de masse au 1/200<sup>e</sup>.
- Présentation du site.
- Éléments d'analyse du contexte (type façades des bâtiments existants le cas échéant).
- Plans des niveaux.
- Façades caractéristiques.
- Coupes exprimant le projet (et les modifications de l'existant le cas échéant).
- Vues 3D du projet (vues extérieures d'insertion et vues intérieures).
- Le principe constructif en 3D.
- Détails de structure, de planchers, de façades et d'enveloppe.

Les échelles à utiliser sont :

- Plans et façades : 1 ou 2 cm/m suivant les projets.
- Coupes : 2 cm/m.
- Détails : 5 cm/m.

Les échelles sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction des dimensions du projet. Toutes les images

des planches au format jpeg uniquement (600x800) 300dpi, (3 au minimum, dont une au moins horizontale).

2 – Un feuillet de présentation du projet dactylographié d'une page, rédigé sur un logiciel de traitement de texte.

3 – Un fichier texte contenant le nom du projet, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom et l'adresse de l'école, le nom du professeur référent s'il y en a un, les noms et prénoms d'un professeur ou conseiller associé au projet, s'il y en a.

4 – Une copie des cartes d'étudiants ou un certificat de l'école.

Aucun élément en volume ne pourra être remis à cette phase, mais des photos de maquette, format jpeg haute définition, peuvent être incluses dans le CD.

Date limite d'envoi du CD : vendredi 4 avril 2014 à 16h.

#### CONTENU DES RENDUS POUR LE JURY FINAL À PARIS

Aux équipes qui seront sélectionnées pour présenter leur projet devant le jury, et en complément du CD remis en première phase, il est demandé :

– Trois planches de format A0 maximum (de préférence orientation portrait) au format pdf (300dpi). Les planches remises pour le pré-jury peuvent être modifiées pour le rendu du jury. Les impressions seront faites par ConstruirAcier.

– Une présentation de type diaporama de l'ensemble du projet. (Un ordinateur PC sera disponible sur place).

– Un résumé du concept sur feuillet A4 (ce document sera reproduit et remis aux membres du jury).

– Une maquette (facultative).

– Tout document complémentaire valorisant le projet permettant une meilleure compréhension du projet (modélisation, film...).

#### VI - CRITÈRES D'ÉVALUATION

La commission technique du pré-jury et les membres du jury final prendront les éléments suivants en considération :

– la pertinence de l'utilisation de l'acier et la mise en valeur du matériau ;

– le respect du programme et l'adéquation à ses besoins ;

– la faisabilité constructive, dans des conditions financières réalistes ;

– la qualité des documents ;

– la qualité de l'insertion dans le site ;

– la qualité de l'exposé oral pour les finalistes.

L'interprétation de ces critères est laissée à l'entière appréciation du jury. La prise en compte des préoccupations environnementales sera particulièrement appréciée par le jury.

#### VII - PRÉ-JURY ET JURY

Les propositions des équipes seront examinées lors du pré-jury par une commission technique composée de représentants de la profession (architectes, ingénieurs, journalistes...), du monde de la construction en acier et de ConstruirAcier.

Ils examineront la conformité des projets au présent règlement et sélectionneront au maximum 12 équipes qui seront invitées à présenter leur projet oralement devant le jury.

Les résultats des délibérations de la commission technique seront

communiqués à chaque équipe par e-mail ainsi que sur le site [www.construiracier.fr](http://www.construiracier.fr) au plus tard le vendredi 18 avril 2014.

La présentation orale des projets sélectionnés devant le jury se fera à Paris le jeudi 22 mai 2014.

Le jury se réunira sous la présidence d'Odile Decq, architecte. Il sera composé de journalistes, d'architectes, d'ingénieurs, de spécialistes de la construction en acier et de membres de ConstruirAcier. Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement.

Les projets primés par le jury figureront sur le site internet de ConstruirAcier et feront, éventuellement, l'objet d'une publication.

#### VIII - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque candidat ou équipe de candidats devra s'inscrire sur le site de ConstruirAcier : [www.construiracier.fr](http://www.construiracier.fr).

Un mail de confirmation contenant le numéro unique d'enregistrement attribué aux candidats sera envoyé. Ce numéro doit être repris sur tous les documents (planches et texte de présentation, CD, maquette). Les noms et prénoms des candidats ainsi que le nom de leur école ne doivent pas figurer sur les documents remis à ConstruirAcier (pré-jury et jury).

#### IX - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Inscriptions : jusqu'au lundi 31 mars 2014 sur le site [www.construiracier.fr](http://www.construiracier.fr). Lors de l'inscription, un numéro sera attribué. Il devra être reporté sur tous les documents remis à ConstruirAcier (planches, CD, maquette...)

Remise des projets : les documents devront être déposés ou adressés (cachet de la poste faisant foi, pour les envois par courrier) au plus tard le vendredi 4 avril 2014 à 16 heures chez :

ConstruirAcier  
Concours Acier 2014  
20 rue Jean-Jaurès  
92800 Puteaux

Pré-jury : diffusion des délibérations de la commission technique le vendredi 18 avril 2014 au plus tard, par e-mail et sur le site [www.construiracier.fr](http://www.construiracier.fr).

Jury : le jury se réunira à Paris le jeudi 22 mai 2014. L'audition des équipes sélectionnées, la proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le même jour.

#### X - PRIX

Une somme de 12 000 € sera répartie par le jury entre les équipes lauréates. Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

#### XI - INDEMNISATION

Les frais de réalisation et d'expédition pour le rendu du jury seront remboursés par ConstruirAcier sur présentation des originaux des factures, dans la limite de 120 € TTC par équipe inscrite au concours.

Pour les équipes de province retenues à l'issue du pré-jury, les frais de déplacement (équivalant à un billet de train en 2<sup>de</sup>

classe) et d'hébergement (montant maxi 60 € TTC par membre de l'équipe) seront pris en charge sur présentation des justificatifs originaux.

Cette indemnisation ne sera versée qu'aux équipes sélectionnées pour leur permettre de se rendre à la présentation de leur projet devant le jury.

Date limite de présentation des justificatifs 31 août 2014. Au-delà de cette date, plus aucun frais ne sera remboursé.

## XII - INFORMATIONS

Pour tous renseignements sur l'utilisation de l'acier ou sur la construction en acier, vous pouvez consulter les sites internet :

[www.construiracier.fr](http://www.construiracier.fr)  
[www.cticm.com](http://www.cticm.com)  
[www.galvazinc.com](http://www.galvazinc.com)  
[www.infosteel.be](http://www.infosteel.be)  
[www.constructalia.com](http://www.constructalia.com)  
[www.steelconstruct.com](http://www.steelconstruct.com)  
[www.euro-inox.org](http://www.euro-inox.org)

Pour tous renseignements sur le concours ou des questions éventuelles, vous pouvez contacter

Nasrine Minoui  
au + 33 (0)1 55 23 02 34 ou par mail :  
[concoursacier2014@construiracier.fr](mailto:concoursacier2014@construiracier.fr),  
ou consulter notre site [www.construiracier.fr/enseignement](http://www.construiracier.fr/enseignement).

## XIII - DROITS DE PROPRIÉTÉ ET PUBLICITÉ DES PROJETS

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire et de diffuser le projet sur tous types de médias. Cette cession

s'entend sans limite géographique et pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle. ConstruirAcier se réserve, notamment, le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.

Les documents produits dans le cadre de ce projet devront obligatoirement porter la mention des organisateurs (« Concours Acier 2014 »). Les organisateurs se réservent le droit de faire de ces projets et de l'identité des équipes participantes, une utilisation à des fins de communication ou de publicité dont ils sont seuls juges.

Ils s'autorisent à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures, site internet et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. A ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, et ce, sous réserve de mentionner les noms des auteurs du projet.

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété intellectuelle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

